



PROCÈS-VERBAL N°7

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du :	17/05/202
À :	District de l'Indre à Châteauroux
Présidence :	M. Alain DESOEUVRES
Présents :	Mrs Frédéric DEMAY (28), Patrick CHAMPAGNAT (36), Bernard FREULON (37), Éric JOUBERT (45), Maurice FOURNILLON (41), Jean-Claude CLOUVET (18) et Guy MALBRAND
Assistent à la séance :	Mme Cindie HUDE, Référente administrative MM. Jean-Paul MARCHAL (gestion FAFA) Mme Sylvie GUILBAUDAUD, Référente administrative 18 Membres CDTIS 36, Jean Pierre MASSON, Didier CORMIER, Patrick AUBARD



Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations sportives
AOP : Arrêté d'Ouverture au Public
PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité
AAC : Attestation Administrative de Capacité pour 299 personnes maximum
SYN : terrain synthétique
PN : Pelouse naturelle
M² HS : surface hors sanitaire
AP : Avis préalable

INFOS :

Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation

A TOUS LES DISTRICTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :

La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

POUR VOS PROJETS, PENSEZ AVIS PREALABLE

La CRTIS rappelle que tout projet accompagné ou pas d'un FAFA doit faire l'objet d'un avis technique préalable. Trop de dossier arrivent en demande de classement et ne sont pas conformes à la réglementations 2021. Il y va des finances de vos communes.

- Merci d'avance de communiquer pour un av La CRTIS remercie le District de l'Indre, son Président et la CDTIS pour la réception de notre commission à son siège.



POINT SUR LES POSSIBLES ACCEDANTS

N3 vers N2 – Gestion CFTIS

- TOURS Vallée 1 **T2PN**
- AVOINE Vignaud – **T3PN (étude effectuée)**
- OUEST TOURANGEAU Balan **T2 PN**

R1 vers N3 – Gestion CFTIS

- VINEUIL **T3PN**
- BOURGES MOULON **T3SYN / Raimbault 5**
- MANVILLIERS **Travaux Maroquin**
- AMILLY **T3 PN**

R2 vers R1

- A >> ACP TOURS Danemark **T3SYN** – LUCE **T5 SYN ou T5 PN** – ST GEORGES / EURE **T4 SYN**
- B >> SARAN Mazzuca **T3PN** – ST DOULCHARD **Travaux/T5** – LE BLANC **T5 PN**

R3 vers R2

- A >> TOURS 2 **T4PN n°7 ou 10 SYN** – MONNAIE **T4 PN**
- B >> MALHERBOIS Joigneau **T5PN** – FLEURY LES AUBRAIS **T4 SYN** – ST AMAND LONGPRE **T5 PN**
- C >> TROUY **T5SYN** – DAMPIERRE **T4 PN** - D>> RICHELIEU **T5PN** – BOURGES MOULON (la sente aux loups) **T5 SYN**

D1 vers R3

- 18 >> VIERZON 3 **T2SYN** – BELLEVILLE EBSV **T6PN**
- 28 >> BEAUVOIR Prévot **T6PN** - DREUX HORIZON Montessori **T6PN** – MAINVILLIERS 2
- 36 >> BUZANCAIS **T5PN** – ARGENTON USHP **T4PN** – REUILLY **T4PN**
- 37 >> JOUE 2 **T4PN** – LOCHES **T4PN** – RICHE RACING
- 41 >> VINEUIL **T3PN** – FOOT SUD ROMORANTIN **T5PN** – SELLES SUR CHER **T4PN**
- 45 >> NEUVILLE **T5 PN** – MANDORAIS VILLEMAMDEUR **T4PN** – CHATEAUNEUF SUR LOIRE **T3 SYN**

D2 vers D1 – Gestion District

- 18>> LURY MEREAU **T6PN** + CHARENTON/CHER **T6PN** – FUSSY – LES AIX RIANS **T5 PN** – ASIE DU CHER **T6 PN** – BOURGES GAZELEC **T5 SYN**
- 28>> SOURS **T5PN** + NOGENT LE ROTROU **T5PN et SYN** – DREUX ACSF **T5 PN**- DAMMARIÉ **T4 SYN**
- 36>> TOUVENT Châteauroux Guignard **T4PN ou SYN** – ARDENTES **T6PN** – POINCONNET **T4 PN** – AIGURANDE **T5 PN** – LA CHATRE **T4 PN** – FCMO CHAILLAC **T5 PN** –
- 37>>> AMBOISE **T3 PN** – GATINE CHOISILLES **T4 SYN** – OUEST TOURANGEAU **T2 PN** – VEIGNE **T5 PN**
- 41>> Petite Beauce OUCQUES **T5** – VILLE AUX CLERCS **T6PN** + ST GEORGES **T6PN** – PRUNIERES **T5 PN** - BRACIEUX **T5PN** – SOUESMES **T5 PN** -
- 45>> Deportivo l'île Arrault ST PRYVE **T4SYN** - CHALETTE TURC **T5 PN** – SMOC St Jean de Braye **T3SYN** + NANCRAY **T6PN** – PITHIVIERS 2 Piquemal **T3PN** – BOIGNY CHECY **T5PN** – UNION PORTUGAISE Belleteste **T5 PN**

Pour Rappel : T2 pour N2 – T3 pour R1 et N3 – T4/5 pour D1 à R2



District du Cher

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ ORVAL – STADE MAURICE TROMPEAU – NNI 181720101

Cette installation est classée T5 jusqu'au 13/07/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 20/09/2022

- ✓ Visite de Mrs Dhorbait et Faillat du 09/06/2022
- ✓ Plan de l'aire de jeu coté
- ✓ Plan des vestiaires coté
- ✓ **AOP à fournir avant le 30/06/2023**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 17/05/2033.

■ BOURGES – STADE JACQUES RIMBAULT annexe 2 – NNI 180330102

Cette installation est classée T7 jusqu'au 24/04/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 28/04/2023

- ✓ Visite de Mrs Clouvet, Garcia et Lorgeoux du 28/04/2023

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 17/05/2033.

■ BOURGES – STADE JACQUES RIMBAULT annexe 3 – NNI 180330103

Cette installation est classée T7 jusqu'au 24/04/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 28/04/2023

- ✓ Visite de Mrs Clouvet, Garcia et Lorgeoux du 28/04/2023

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 17/05/2033.

■ BOURGES – STADE JACQUES RIMBAULT annexe 4 – NNI 180330104

Cette installation est classée T7 jusqu'au 24/04/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 28/04/2023

- ✓ Visite de Mrs Clouvet, Garcia et Lorgeoux du 28/04/2023

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 17/05/2033.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

■ QUINCY – STADE MARCEL BUTTEUX – NNI 181900101

- ✓ Mise en sommeil au 21/09/2022 signé du maire

■ OIZON – STADE MUNICIPAL – NNI 181700101

- ✓ Mise en sommeil au 21/09/2022 signé du maire

■ BARLIEU – STADE DE TURLAN – NNI 180220101

- ✓ Mise en sommeil au 02/05/2023, délibéré signé du maire



4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.5 Éclairage initial

■ SOULANGIS – STADE Louis GUILLERAULT – NNI 182530101

Cet éclairage n'était pas classé.

La CRTIS reprend note de la demande d'avis préalable pour un éclairage E7 LED et du document suivant complété :

1/ Une étude photométrique **LED** en date du 20/04/2023

- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60
- Implantation : Latérale 2 x 3 mâts
- Hauteur minimum de feu : 12m
- Nombre total de projecteurs : 6 LED
- Projecteur Optivision LED gen 3.5
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 49,9
- Température de couleur : 5700k
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 106 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,51
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,70
- Zone de sécurité (points bis calculés) : non calculés

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

■ VIERZON – STADE DE BROUHOT – NNI 182790101

Cet éclairage est classé E4 jusqu'au 02/08/2023.

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable pour un éclairage E4 LED et des documents transmis.

La CRTIS transmet l'ensemble pour avis à la CFTIS.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

■ RIANNS – STADE JASQUES CŒUR – NNI 181940101

L'éclairage de cette installation est une création.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/02/2023/2023
- ✓ AP du 19/04/2022
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Clouvet en date du 09/02/2023
Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 81 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,30
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.55

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau **E7 LED jusqu'au 17/05/2027.**



9.2 Confirmations de classement

■ CHALIVOY MILON – STADE LOUIS TERRASSON – NNI 180450101

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 31/12/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/02/2023
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Richard en date du 16/02/2023
Type de sources : Iodures Métalliques
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 120 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,45
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.64

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 17/05/2025.

La CRTIS rappelle que cet éclairage est limite vers E7 – prévoir révision ou travaux.

District de l'Eure-et-Loir

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.4 Création ou Mise aux normes vestiaires pour un niveau T.. ou plus

■ LUCE – STADE FRANCOIS RICHOUX – NNI 282180201

Cette installation était classée T7 jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à la réception des documents demandés :

- ✓ Plan des jumelages vestiaires Joueurs pour 19m²HS (Conforme au vu des structures)
- ✓ Surface des vestiaires « arbitres » de 9m²HS
- ✓ Aire de jeu 100 x 60
- ✓ Ensemble clos

La CRTIS propose un avis favorable sur la partie « vestiaires » et rappelle qu'à l'issue des travaux, les bâtiments, clôture ... devront être conformes aux prescriptions T6 PN selon le règlement 2021.

■ TREON – STADE JEAN PIERRE CUROT – NNI 283940101

Cette installation était classée T7 jusqu'au 20/07/2032

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 16/05/2023 pour la création d'un vestiaire joueurs ainsi que des documents transmis :

Lettre d'intention du 16/05/2023 signée du maire

- ✓ Plan du vestiaire Joueurs pour 25m²HS avec douches et sanitaire
- ✓ Si modification des anciens vestiaires >> fournir projet coté
- ✓ Aire de jeu 100 x 60
- ✓ Ensemble clos

La CRTIS propose un avis favorable sur la partie « vestiaire additionnel joueurs » et rappelle qu'à l'issue des travaux, les bâtiments, clôture ... devront être conformes aux prescriptions T7 PN selon le règlement 2021.



8. AFFAIRES DIVERSES

■ CHATEAUDUN – STADE DE BEAUVOIR – NNI 280880201

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

- ✓ Demande d'avis « conseil » sur une mise aux normes vestiaires visant un niveau supérieur (aire de jeu 105 x 68)

Réponse transmise via la CDTIS le 15/04/2023 par mail.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.2 Confirmations de classement

■ LUCE – STADE DES PETITS SENTIERS – NNI 282180301

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 06/04/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 suite à des travaux et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11/05/2023/2023
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Demay en date du 04/05/2023
Type de sources : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 146 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,27

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.44

- Zone de sécurité (points bis calculés) : non calculés

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS maintient le classement de cet éclairage en niveau E7 LED.

District de l'Indre

Pas de dossier.

District de l'Indre-et-Loire

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ LA RICHE – COMPLEXE SPORTIF PLESSIS 2 – NNI 371950102

Cette installation est classée T7 jusqu'au 06/07/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 14/04/2023.

- ✓ Visite de Mrs Mazaufroy et Freulon du 14/04/2023

- ✓ **AAC pour 299 personnes ou AOP à fournir avant le 30/06/2023**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 17/05/2023.



■ **NOUANS LES FONTAINES – STADE MUNICIPAL – NNI 371730101**

Cette installation était classée T6 jusqu'au 24/04/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 28/04/2023

✓ Visite de Mr Freulon du 28/04/2023

✓ **AAC pour 299 personnes ou AOP à fournir avant le 30/06/2023**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 17/05/2023.

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

■ **MONNAIE – STADE EMILE LEGER – NNI 371530101**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 01/03/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un changement de niveau de classement en niveau T5/T4 PN du 24/04/2023 suite à la clôture du stade

✓ Rapport de visite de Mr Freulon du 24/04/2023

✓ **AAC pour 299 personnes ou AOP à fournir avant le 30/06/2023**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 17/05/2023.

■ **SAINT CYR SUR LOIRE – STADE GUY FELIX – NNI 372140301**

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 13/01/2028

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un changement de classement en niveau T7 SYN du 24/04/2023 (Ensemble non clos)

✓ Visite de Mr Freulon du 24/04/2023

✓ AOP du 12/03/2004

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 SYN jusqu'au 13/01/2028.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.2 Installations équipées d'un arrosage

■ **SAINT CYR SUR LOIRE – STADE GUY DRUT – NNI 372140101**

Cette installation était classée en niveau T3 PN jusqu'au 28/06/2024

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 03/05/2023 pour un arrosage intégré, drainage et abris touche ainsi que des documents transmis :

- ✓ Etude de restructuration Football et athlétisme – dossier du 08/11/2022
- ✓ Plan de l'arrosage coté
- ✓ Type d'arroseurs
- ✓ Coupe de drainage
- ✓ Plan coté de l'aire de jeu 105 x 68 avec dégagements

La CRTIS note sur le projet :

- ✓ L'aire de jeu est de 105 x 68, ceinturée par une piste d'athlétisme
- ✓ Dégagements : dos but (lune) 4m minimum – point de corner/piste >> 3m
- ✓ 35 Arroseurs type RAIN BIRD 8005 + plan d'arrosage coté
- ✓ Plan de drainage avec coupe
- ✓ Bancs de touche joueurs de 5m et délégués de 1m50 implantés coté tribune – 2m50 LT, piste d'athlétisme au dos. Rappel le positionnement >> 5m ligne centrale de part et d'autre.



La CRTIS donne un avis favorable et rappelle qu'à l'issue des travaux, les bancs et autres... devront être conformes aux prescriptions du Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021

Travaux terminés sur l'aire de jeu, un test in situ de la pelouse est obligatoire de T1 à T3

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

■ TOURS – COMPLEXE DE LA VALLEE DU CHER 11 – NNI 372610111

L'éclairage de cette installation est une création

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/03/2023
- ✓ AP du 04/10/2022
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Freulon en date du 20/03/2023
Type de sources : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 292 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,61
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.77

Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 17/05/2027.

9.2 Confirmations de classement

■ LA RICHE – COMPLEXE SPORTIF DU PETIT PLESSIS 1 – NNI 371950101

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 23/03/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14/04/2023
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Freulon et Mazaufroy en date du 14/04/2023

Type de sources : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 215 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,47
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.69

Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 17/05/2027.



■ NOUANS LES FONTAINES – STADE MUNICIPAL – NNI 371730101

L'éclairage de cette installation n'était plus classé depuis le 09/07/2017

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 suite à travaux et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/04/2023
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Freulon en date du 28/04/2023 suite à une rénovation (lampes changées)

Type de sources : Iodures métalliques

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 151 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,37

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.65

Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 17/05/2025.

District de Loir-et-Cher

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

■ BLOIS – GYMNASSE SAINT GEORGES SALLE B et C – NNI 410189906 et 07

- ✓ Mail de Mr Nail Anthony, Responsable Patrimoine Ville de Blois, actant la suppression de classement de ces 2 gymnases en date du 21/03/2023.

Pris note.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

■ CHAMBORD – STADE JACQUES THOREAU – NNI 410340101

Cet éclairage est une création

La CRTIS prend note de la non-demande d'avis préalable avant travaux pour un éclairage E6 LED et des documents suivants avec la demande de classement :

1/ Une étude photométrique LED en date du 16/02/2023

- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 21 et 18 LB – 3m50 LT
- Hauteur minimum de feu : 14m
- Nombre total de projecteurs : 12 LED
- Projecteur Optivision Gen 3.5
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = non fourni
- Température de couleur : 5700k
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 245 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,44
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,69
- Zone de sécurité (points bis calculés) : non calculés



2/ Courrier de la Direction des bâtiments du Domaine de Chambord faisant référence à l'article L 621-30 à 621-32 et signé de Mr André Joly, maire de Chambord

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/05/2023
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Fournillon et Martin en date du 24/04/2023

Type de sources : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 244 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,42
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.65

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 LED jusqu'au 17/05/2027 sous réserve de fournir le GR avant le 01/09/2023.

9.2 Confirmations de classement

■ BLOIS – GYMNASSE SAINT GEORGES SALLE A – NNI 410189904

L'éclairage de cette installation était classé EFutsal 4 jusqu'au 14/03/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11/04/2023
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Fournillon et Martin en date du 28/03/2023

Type de sources : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 478 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,43
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.61

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau EFutsal 4 jusqu'au 17/05/2027.

District du Loiret

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ BUCY ST LIPHARD – STADE DE LA CANAUDIERE 1 – 450590101

Cette installation était classée T7 jusqu'au 06/07/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 28/03/2023

- ✓ Visite de Mr Joubert du 28/03/2023
- ✓ **AAC pour 299 personnes ou AOP à fournir avant le 30/06/2023**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 17/05/2033.



■ BUCY ST LIPHARD – STADE DE LA CANAUDIERE 2 – 450590102

Cette installation était classée T7 jusqu'au 14/03/2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 28/03/2023

- ✓ Visite de Mr Joubert du 16/03/2023
- ✓ **AAC pour 299 personnes ou AOP à fournir avant le 30/06/2023**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 17/05/2033.

■ PITHIVIERS LE VIEIL – STADE MUNICIPAL - 452530101

Cette installation était classée T7 jusqu'au 03/06/2019

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 24/04/2023

- ✓ Visite de Mr Joubert du 15/02/2023
- ✓ **AAC pour 299 personnes ou AOP à fournir avant le 30/06/2023**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 17/05/2033.

■ PITHIVIERS LE VIEIL – STADE ALAIN CHALINE (annexe 2) - 452530102

Cette installation était classée T7 jusqu'au 16/09/2029

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 24/04/2023

- ✓ Visite de Mr Joubert du 15/02/2023
- ✓ **AAC pour 299 personnes ou AOP à fournir avant le 30/06/2023**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 17/05/2033.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.5 Éclairage initial ou rénovation en LED

■ SAINT MARTIN D'ABBAT – STADE DES MAUX PETITS – NNI 452900101

Cet éclairage est une création pour niveau E7.

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 04/04/2023 pour un éclairage E7 LED, ainsi que des documents transmis.

La CRTIS émet un avis préalable défavorable faute des documents complets pour un AP.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

■ SARAN – STADE DU BOIS JOLY 2 – NNI 453020102

Cet éclairage est une création

La Commission reprend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (PV n°6 du 06/04/2023) et des informations transmises par les services techniques sur les réglages des projecteurs :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/04/2023 (date de création : 2022)
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Gossec en date du 14/03/2022

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 06/04/2027.



- PROCHAINE REUNION LE 14 JUIN 2023 AU DISTRICT DU LOIRET
- DOSSIER A RECEVOIR AVANT LE 12 JUIN 2023

**Le Président CRTIS
Alain DESOEUVRES**

**Le Secrétaire de séance
Guy MALBRAND**

Publié le 26/05/2023